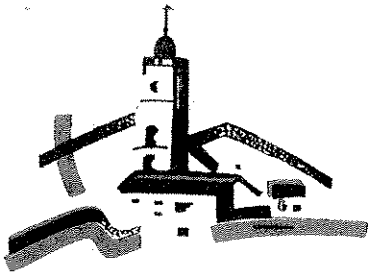


Avis de vacance d'un poste d'AGENT CHEF DEUXIEME CATEGORIE  
devant être pourvu au choix

Un poste d'agent chef deuxième catégorie, à pourvoir au choix, est vacant à la Maison de Retraite « le Mas d'Agly » de Saint Laurent de la Salanque.

Peuvent faire acte de candidature, les contremaîtres principaux, maîtres ouvriers principaux, agents techniques d'entretien principaux, chefs de garage principaux et conducteurs ambulanciers hors catégorie ainsi que les contremaîtres, maîtres ouvriers, agents techniques d'entretien, chefs de garage et conducteurs ambulanciers de 1<sup>o</sup> catégorie comptant au moins trois ans de service effectifs dans leurs corps.

Les candidatures doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, à Mme la directrice de la Maison de Retraite « le Mas d'Agly », B.P 52, 66250 Saint Laurent de la Salanque, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au recueil des actes administratifs de la préfecture des PO.



## AVIS DE CONCOURS

**NOSTRA CASA**  
RESIDENCE MEDICALISEE  
POUR PERSONNES AGEES

Objet : RECRUTEMENT PAR VOIE DE CONCOURS  
EXTERNE D'UN OUVRIER PROFESSIONNEL  
QUALIFIE OPTION CUISINES

### Références :

- Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière (JO du 15 janvier 1991) modifié par les décrets n° 92-42 du 10 janvier 1992 (JO du 16 janvier 1992), N°94-247 du 25 mars 1994 (J.O du 30 mars 1994) et n° 95-1132 du 17 octobre 1995 (JO du 24 octobre 1995).
- Arrêté du 30 septembre 1991 fixant la liste des titres admis comme équivalents à ceux exigés pour le recrutement par voie de concours des maîtres ouvriers et ouvriers professionnels spécialisés de la Fonction Publique Hospitalière (J.O du 19 octobre 1991), modifié par l'arrêté du 04 juin 1996 (J.O du 11.06.1996).
- Circulaire DH/8D n° 91-46 du 10 juillet 1991 relative à l'application du décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière (B.O MASI 91/33 du 10 septembre 1991).

LIEU : GRETA PERPIGNAN (en fonction des candidatures cet organisme déterminera le lieu d'accueil qui sera sur PERPIGNAN et précisé aux candidats par courrier lorsqu'il sera arrêté définitivement et Maison de Retraite « NOSTRA CASA », 66260 ST LAURENT DE CERDANS).

DATE : MARS-AVRIL 2006 (la date sera précisé également par courrier aux candidats lorsqu'elle sera arrêtée).

ETRE TITULAIRE DU CAP ou BEP cuisines

ADMISSION A CONCOURIR :

A ST LAURENT DE CERDANS,  
Le 21.02.2006.

- Etre âgé de 45 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La Directrice Adjointe  
Marie-Blanche LEBRAU



Résidence Médicalisée pour Personnes Agées «Nostra Casa» - 66260 Saint-Laurent de Cerdans - Tél. 04 68 39 50 56 - Fax. 04 68 39 58 41  
Etablissement Public adhérent à la Fédération Hospitalière de France

Siret 26660055 000 13 - Code APE 853 D - Code FINES 66 0 781 188  
Receveur hospitalier : M. le Percepteur - 66230 Prats-de-Mollo - CCP 5050 25 L Montpellier

0241